

Création d'une gargouille

Compte tenu des travaux entrepris par la société SPINELLI à partir du 13 avril 2023 jusqu'au 28 avril 2023, au N° 53 avenue des Perdrix, le stationnement sera réglementé.

Début des travaux

13/04/2023

Fin des travaux prévue

28/04/2023

Le stationnement sera interdit au droit des travaux. La vitesse sera limitée à 30km/h sur la zone des travaux.

La pré-signalisation, la signalisation de position et les mesures de protections de chantier nécessaires à la bonne exécution du présent arrêté seront fournies, mises en place et maintenues en état par l'entreprise. L'ensemble de ces dispositions devra être conforme aux réglementations en vigueur sous contrôle du maître d'œuvre (SPINELLI) et les Services Techniques de la Mairie de Villeparisis se réservent le droit de tout contrôle du respect de la réglementation.